

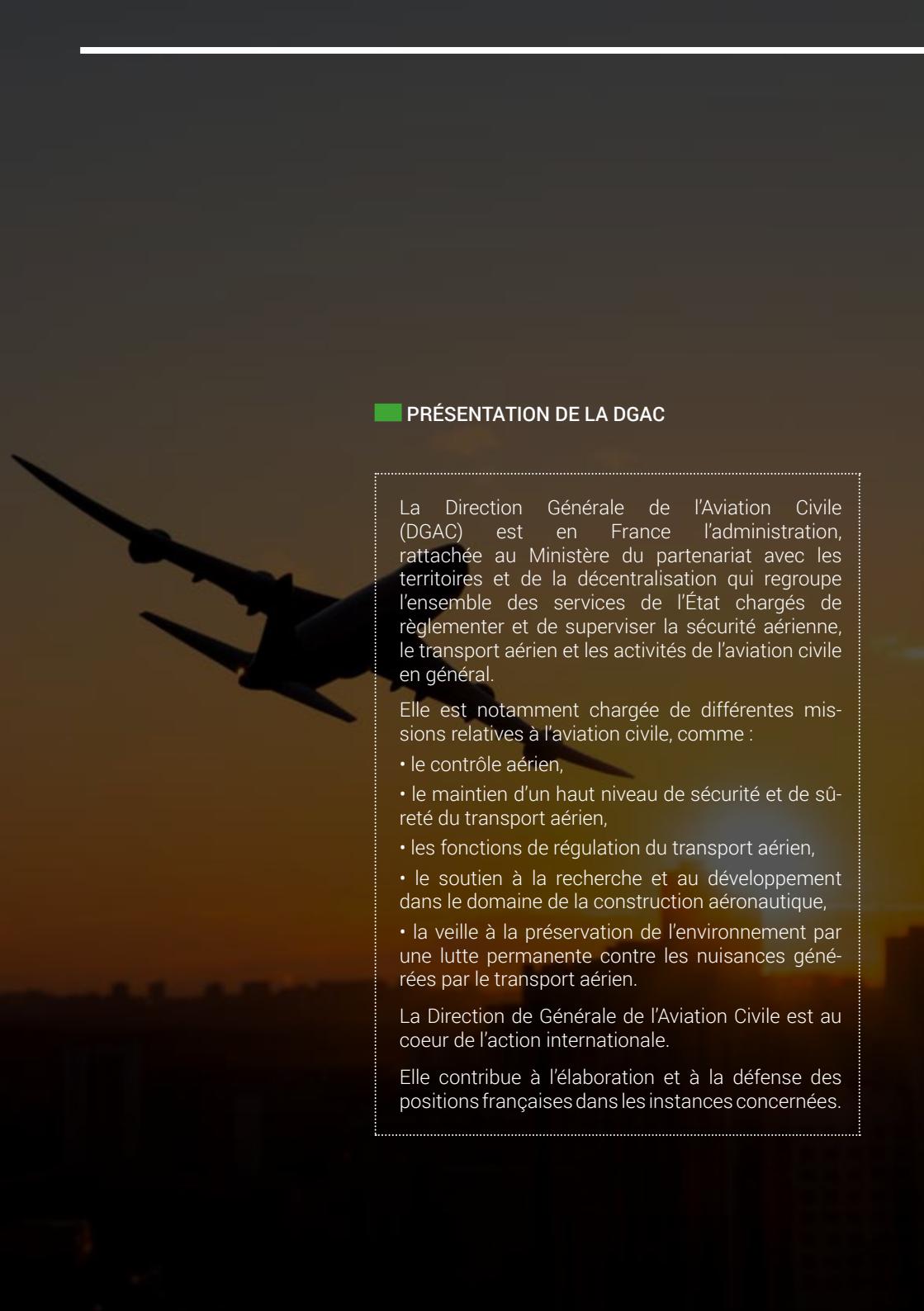


IESSA

Vous voulez devenir Ingénieur
des Systèmes électroniques de la Sécurité Aérienne ?

2026

**RECRUTEMENT SPÉCIAL
CONCOURS BAC +5**



■ PRÉSENTATION DE LA DGAC

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) est en France l'administration, rattachée au Ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation qui regroupe l'ensemble des services de l'État chargés de réglementer et de superviser la sécurité aérienne, le transport aérien et les activités de l'aviation civile en général.

Elle est notamment chargée de différentes missions relatives à l'aviation civile, comme :

- le contrôle aérien,
- le maintien d'un haut niveau de sécurité et de sûreté du transport aérien,
- les fonctions de régulation du transport aérien,
- le soutien à la recherche et au développement dans le domaine de la construction aéronautique,
- la veille à la préservation de l'environnement par une lutte permanente contre les nuisances générées par le transport aérien.

La Direction Générale de l'Aviation Civile est au cœur de l'action internationale.

Elle contribue à l'élaboration et à la défense des positions françaises dans les instances concernées.

Devenir Ingénieur des systèmes électroniques de la sécurité aérienne

Le corps des IEssa appartient à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Les IEssa contribuent à la sécurité des usagers, à la capacité et à la régularité du trafic aérien au bénéfice des contrôleurs aériens et pilotes, en garantissant l'intégrité, la fiabilité et la disponibilité d'équipements techniques dans un aéroport (trafic terminal) ou un centre de contrôle en route (trafic de croisière).

Les IEssa interviennent dans toutes les étapes du cycle de vie (spécifications, intégration, validation, déploiement, paramétrage, maintenance préventive et maintien en conditions opérationnelles en temps réel) des équipements techniques suivants :

- **Radiocommunication** permet la communication entre pilotes et contrôleurs pour la communication entre pilotes et contrôleurs,
- **Radionavigation** permet au pilote de connaître la position de l'avion et l'aide à atterrir,
- **Radar** fournit la position de l'avion au contrôleur,
- **Traitement de données** calculateurs modifiant en temps réel les plans de vols, calculant les risques de collision, calculant les séquencements d'avions selon les engorgements,
- **Position du contrôleur** IHM, strips, téléphone...
- **Réseaux** locaux et longues distances dont la cybersécurité,
- **Supervision** état et commande d'un système...

Ces équipements sont au cœur de la formation.

Les IEssa se spécialisent par des stages de formation continue sur les équipements dont il aura la charge dans son service.

Selon le poste occupé, l'IEssa peut effectuer un ou plusieurs des domaines d'activités suivants :

- **Opérationnel** maintien en temps réel des systèmes utilisés par les contrôleurs aériens ou les pilotes,
- **Expertise** d'un système pour l'ensemble du cycle de vie,
- **Encadrement** gestion de projet, gestion d'équipes, politique de sécurité et de qualité,





DÉROULEMENT DU CONCOURS SPÉCIAL BAC+5

■ Lieux des épreuves

Les épreuves orales se dérouleront à l'ENAC à Toulouse du 23 au 27 mars 2026.

■ Conditions d'inscription

- Être ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen,
- Jouir de leurs droits civiques, ne pas avoir de mention portée au n°2 du casier judiciaire, incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Être reconnu physiquement apte à l'emploi (conditions normales d'entrée dans la fonction publique),
- Être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/97 modifiée portant réforme du Service National (se renseigner auprès de la mairie de son domicile),
- Justifier, à la date de publication des résultats d'admissibilité du concours, d'une inscription en dernière année d'études puis fournir un justificatif en vue de l'obtention d'un master ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 précité.

■ Conditions d'admission

- Être titulaire d'un titre ou diplôme Master ou équivalent dans les domaines mathématiques, sciences et techniques, ou d'une qualification ou d'une formation reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le

décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'entrée aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

■ Phase d'admissibilité sur dossier :

Cette phase consiste en l'examen, par le jury, des dossiers des candidats autorisés à prendre part au concours.

En déposant leur demande de participation au concours, les candidats constituent un dossier comportant :

- Un curriculum vitae et une lettre de motivation manuscrite ne dépassant pas trois pages,
- Une photocopie de l'ensemble des titres et diplômes,
- Une synthèse des travaux effectués dans le cadre du cursus universitaire,
- Le cas échéant, une note décrivant les emplois qu'ils ont pu éventuellement occuper et la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de leur participation personnelle. Sera jointe à cette note, s'il y a lieu, la liste des références des publications du/de la candidat.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent en outre, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter sous forme d'une fiche de synthèse leurs mémoires universitaires et notes d'études ainsi que la liste de leurs publications le cas échéant, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

■ Phase d'admission :

Seuls peuvent être autorisés à participer aux épreuves d'admission les candidats dont le dossier aura été retenu par le jury. L'admission comporte deux parties :

1. Un entretien (40 minutes) sur un sujet technique, tiré au sort par le candidat, en relation avec les métiers exercés par les IEssa et préparé pendant 15 minutes avant l'entretien

2. Une épreuve orale d'anglais d'une durée de 15 minutes (préparation 20 minutes)

L'épreuve orale de langue anglaise doit permettre de déterminer l'aptitude des candidats à s'exprimer correctement et à comprendre des documents sonores. L'interrogation du candidat se fonde sur des enregistrements authentiques, en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou interviews traitant de sujets d'actualité. Ces extraits sont chacun d'une durée de deux minutes.

Épreuves orales obligatoires d'admission.

Épreuves	Durée	Coef.	Note mini.
Entretien avec le jury	40 mn	5	10
Oral Anglais	15 mn	1	10

Devenir Ingénieur des systèmes électroniques de la sécurité aérienne

■ S'inscrire au concours

IESSA Bac +5

Inscription par internet uniquement :

<https://concours.enac.fr>

■ Inscriptions ouvertes du :

lundi 1^{er} décembre 2025 au vendredi 30 janvier 2026.

Aucune inscription ne sera acceptée après le vendredi 30 janvier 2026 à 23h59.

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription et un mot de passe confidentiel **par concours** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin du concours.

En cas de problème, appeler le :

05 62 17 44 31

Tous les jours ouvrables de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi de 8h00 à 12h00.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours, et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission à l'ENAC.

Attention

Avant toute inscription, le candidat devra s'assurer d'une adresse mail valide pour toute la durée du concours.



Droits d'inscription

Attention : Le paiement des droits d'inscription se fera par le candidat lui-même.

Les droits d'inscription au concours spécial **IESSA Bac + 5** sont de **80 €**.

Boursiers du gouvernement français :

Gratuité. La décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales est à déposer en ligne sur votre espace privé dans un délai de 7 jours à compter de la date d'inscription.

Mode de paiement

Paiement par carte bancaire (carte bancaire de paiement exclusivement) : les candidats devront indiquer le numéro de la carte, la date d'expiration (mois, année) et les chiffres du cryptogramme situés au dos de la carte. Si le paiement est accepté, votre inscription sera immédiatement validée.

Conditions de formation

Une formation gratuite et rémunérée.

L'assurance d'un emploi stable dans la fonction publique.

Les stagiaires IESSA suivent une formation de 18 mois rémunérée avec une affectation immédiate dans leur centre opérationnel.

Rémunération mensuelle d'un élève stagiaire IESSA Bac +5 :

2 050 € minimum net avant impôt sur le revenu.

En contrepartie, vous vous engagez à rester 7 ans dans la fonction publique d'Etat à l'issue de votre formation. En cas de rupture volontaire de votre engagement au delà de 3 mois après le début de votre formation, vous serez tenu de rembourser la totalité des traitements nets perçus ainsi que tout ou partie des frais d'étude engagés (Arrêté du 16 septembre 2020).

Rémunération mensuelle nette à payer avant impôt d'un IESSA

Un an après la titularisation :
environ 3 300 €

13 ans après la titularisation :
environ 5 300 €

Modalités d'affectation

Les lauréats du concours choisiront à partir d'une liste de postes proposée leurs affectations en fonction de leurs rangs de classement. Ils seront affectés le 1^{er} septembre 2026.



Devenir Ingénieur des systèmes électroniques de la sécurité aérienne

■ Informations complémentaires

Principales données du concours IEssa

BAC + 5 - Année 2024

Inscrits	32
Admissibles	31
Admis	9

BAC + 5 - Année 2025

Inscrits	43
Admissibles	41
Admis	18

■ Les résultats du concours

- Par internet : concours.enac.fr
en saisissez votre numéro d'inscription et votre mot de passe.

■ Pour en savoir plus

Vous obtiendrez tout renseignement complémentaire sur le concours et la formation ISEA

- Sur le site internet de l'École :
www.enac.fr (rubrique «Formations»)

• Par téléphone au **05 62 17 44 31**

Admissions et Scolarité (ADMISCO) ENAC tous les jours ouvrables de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi de 8h00 à 12h00

- Par mail : admission-iessa@enac.fr

